

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-5-13

Séance du lundi 19 avril 2021

SDAGV67 - PROPOSITION DE RECONDUCTION DU COFINANCEMENT D'UNE ACTION DE MÉDIATION CONCERNANT LES GRANDS PASSAGES DE GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DU BAS-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente ;

- VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2019/015 du 4 avril 2019 adoptant le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2019-2024 ;
- VU l'arrêté conjoint du Préfet du Bas-Rhin et du Président du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 16 juillet 2019 portant adoption du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2024 ;
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente ;
- VU la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-3-5-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'habitat ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, l'habitat et la lutte contre la pauvreté du 16 avril 2021 ;
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de reconduire le cofinancement avec l'Etat d'une action de médiation concernant les grands passages de gens du voyage en attribuant une subvention de fonctionnement de 15 200 € à AVA habitat et nomadisme ;
- Approuve la convention à conclure entre l'association « AVA habitat et nomadisme » et la Collectivité européenne d'Alsace jointe en annexe de la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants soit 15 200 € sur le programme P040 - Opération 001 - Enveloppe 01 - chapitre 65 - fonction 552 - nature 65748.

Par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la CeA, les modalités de versement de cette subvention sont détaillées dans la convention annexée au présent rapport.

LE PRESIDENT

Le Président



Frédéric BIERRY

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité